



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 8 Avril 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Guînes s'est réuni le 8 Avril 2021 (18h00) à la Salle des Fêtes de Guînes, sous la présidence de Monsieur Eric BUY, Maire

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>MM.</b>	Eric BUY	Maire
		Laurence CHARPENTIER	1 <sup>ère</sup> adjointe
		Fabrice PONTHEIU	2 <sup>ème</sup> adjoint
		Edith JOLY	3 <sup>ème</sup> adjointe
		Valentin BAILLEUX	4 <sup>ème</sup> adjoint
		Sylviane VERRIEST	5 <sup>ème</sup> adjointe
		Guy SEILLER	6 <sup>ème</sup> adjoint
		Anne DECAESTECKER	Conseiller Municipal
		Jérémy PERON	“
		Marie-Laurence BODART	“
		Jean-Michel DORET	“
		Julie BANQUART	“
		André BRIEZ	“
		Alicia CROQUELOIS	“
		Vincent SAUVAGE	“
		Janine DEVIGNES	“
		Christian KERCKHOVE	“
		Patricia LECOUSTRE	“
		Eric HOUDAYER	“
		Sabine CANLER	“
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>MM.</b>	Patricia GREVIN	Conseiller Municipal
		(ayant donné procuration à V. BAILLEUX)	“
		Jacques DENEZ	“
		(ayant donné procuration à F. PONTHEIU)	“
		Jean-Charles LEMAITRE	“
		(ayant donné procuration à E. JOLY)	“
		Fabiola BONIN	“
		(ayant donné procuration à L. CHARPENTIER)	“
		Thierry COZE	“
		(ayant donné procuration à E. HOUDAYER)	“
		Lucie MATTE	“
		Christophe MARECAUX	“
<b><u>Etaient absents :</u></b>	<b>MM.</b>	Jean-Marc VANDERPOTTE	Conseiller Municipal
		Pascale MORELLE	“

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Madame Alicia CROQUELOIS est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire : Communauté de Communes Pays d'Opale – Modification des statuts (compétence mobilité). L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'inscription de cette question supplémentaire.

**Etaient à l'ordre du jour :**

## ADMINISTRATION GENERALE

### ***Question n°1 : - Convention d'adhésion Petites Villes de Demain***

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT, la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat – ANAH, CEREMA, l'Agence de la transition écologique – ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Au niveau national, 1000 communes ont été retenues pour participer à ce programme. Pour la Région Hauts de France, 63 communes ont été retenues. Guînes fait partie des 14 communes lauréates du Pas-de-Calais. Et c'est notamment la seule à avoir été retenue dans l'arrondissement de Calais.

### **Description du dispositif et modalités de mise en œuvre :**

#### **I/Objectif :**

**Le programme vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.**

a) Un programme cousu-main :

A travers une pluralité de moyens d'accompagnement, le programme vise à donner les clés aux élus locaux pour concevoir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce programme vise à accompagner pour 6 ans les centralités structurantes et leurs intercommunalités.

b) Outils de mise en œuvre du projet de revitalisation :

- Un soutien en ingénierie, financement pour partie d'un poste de chef de projet et de missions d'assistance à management de projet
- Financement sur des mesures thématiques ciblées, appel à l'expertise et l'ingénierie des différents partenaires
- Accès à un réseau professionnel étendu au travers du Club des petites villes de Demain

c) Moyens mis à disposition pour la mise en œuvre :

Offre de service nationale complétée au niveau local en fonction de l'implication des partenaires locaux.  
Ex : Etat avec fléchage DSIL et DETR. Mobilisation de solutions retenues dans d'autres dispositifs nationaux. L'ANCT, la banque des territoires, l'ANAH, l'ADEME, le CEREMA....

## II/ Modalités de déploiement :

Pour les communes et intercommunalités bénéficiaires et leur EPCI, la démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion puis à la signature d'une convention cadre qui vaut opération de revitalisation du territoire (ORT). Signée par la commune bénéficiaire du programme, la ville principale de l'EPCI, l'EPCI, l'Etat, la banque des territoires, les collectivités locales qui le souhaitent (Régions, Départements) et les partenaires associés au programme, cette convention-cadre acte les engagements respectifs des partenaires.

a) Organisation du dispositif au niveau local :

Acteurs de la gouvernance locale :

- Les exécutifs de la commune et de l'intercommunalité : ils assurent le pilotage stratégique du projet global de revitalisation selon une configuration qu'ils décident.
- Le chef de projet PVD : il assure le pilotage opérationnel du projet pour le compte de l'exécutif local
- Le préfet du Département, délégué territorial de l'ANCT : il est l'interlocuteur privilégié des communes tout au long du programme, il centralise les demandes de financement. Il présente et assure le suivi des dossiers présentés au comité régional des financeurs.
- Selon la configuration locale, pourront être associés d'autres partenaires : banque des territoires, département, région, logement social, acteurs privés et associatifs...

Instances :

- Un comité de projet : c'est le comité de pilotage au niveau intercommunal. Il valide la stratégie d'action. Sous la présidence d'un élu (Maire), il réunit périodiquement les représentants de la commune et de l'intercommunalité (élus, chefs de projet, services...), le Préfet du Département avec les services techniques mobilisés ainsi que les représentants des financeurs + tout autre acteur local pertinent engagé dans le projet de revitalisation.
- Une équipe projet : sous la supervision du chef de projet, elle assure l'ordonnancement général du projet. Elle regroupe les différents acteurs techniques du projet.

b) Mise en œuvre opérationnelle :

- La convention d'adhésion pour élaborer / consolider la stratégie de revitalisation (1<sup>er</sup> semestre 2021):

La commune bénéficiaire et son EPCI doivent signer une convention d'adhésion ayant pour objectif de :

- Acter l'engagement commun de la commune et de son EPCI et des principaux partenaires dans le projet de revitalisation
- Dresser l'Etat des lieux des dispositifs dont bénéficie déjà la commune et des études engagées
- Le cas échéant, présenter les orientations stratégiques du projet de revitalisation déjà élaborées
- Définir les besoins en études
- Identifier les actions et les projets matures à lancer
- Identifier les besoins en ingénierie locale
- Indiquer le principe d'organisation de l'équipe projet locale et les moyens dédiés par la commune et son EPCI

⇒ La signature de cette convention permet de bénéficier des premières aides : financement du chef de projet, des missions d'assistance à management de projet, mobilisation des études et expertises nécessaires et financement des actions matures identifiées....

- La convention cadre-pluriannuelle pour mettre en œuvre le projet de revitalisation (dans les 18 mois de la signature de la convention d'adhésion):

Cette convention cadre, qui prend la forme d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), permet sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Elle comprend les éléments suivants : Préambule, la stratégie de revitalisation retenue, l'engagement général des partenaires pour concourir à la réalisation de la stratégie (crédits financiers et autres moyens), les modalités.

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement entre la Ville de Guînes, la Communauté de Communes Pays d'Opale, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires.

E. HOUDAYER : J'ai plusieurs questions pour les petites villes de demain notamment la question concernant le recrutement d'un chef de projet. Qui va financer ce recrutement ? Est-ce pour 18 mois ou permanent ? Quelle autorité va-t-il avoir ?

E. BUY : Toutes les opérations qui vont se dérouler dans le cadre de la convention, on ne va pas brûler les étapes. On va déjà commencer par la signature de la convention. Connaissant les possibilités au niveau de la mairie en matière de personnel, il est bien évident qu'un chef de projet va s'avérer rapidement nécessaire. Il y aura quelqu'un qui sera recruté le plus rapidement possible, le financement sera à hauteur de 70 %.

E. HOUDAYER : Il sera permanent ou pour 18 mois ?

E. BUY : Ce n'est pas encore fixé mais en principe c'est sur la durée du mandat.

E. HOUDAYER : J'ai eu une autre question concernant les marges de manœuvre parce qu'on voit dans la convention que le cadrage est quand même assez strict et notamment pour le respect des normes de développement durable, qui va imposer quoi, par exemple pour le pavage de la place. Est-ce que c'est imposé ? Est-ce que c'est votre choix ? Quelle touche de transition écologique pour reprendre votre expression, va-t-on pouvoir mettre sur la place ou les places ?

E. BUY : Pour la transition écologique, on va essayer d'y mettre quelques petites touches. Vous l'avez vu dans les projets que l'on a présentés concernant la réhabilitation du centre-ville, ce n'est certainement pas avec un pavage d'une place qu'on va mettre en avant la transition écologique au niveau de la localité. On sera plus à travailler sur les établissements scolaires, sur les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques. On a des secteurs de Guînes, par exemple l'arboretum au Marais de Guînes qui existe et qui était enserré autour d'un grillage, on a laissé la végétation prendre le dessus ; c'est plus aujourd'hui la jungle qu'autre chose. Ça fait partie des choses sur lesquelles on peut travailler. Il y a des projets précis sur la transition écologique. On a quand même un certain délai pour faire notre plan d'actions. J'étais encore en réunion ce matin avec la Sous-Préfecture, et on est en train de travailler sur cette convention. On ne peut pas brûler les étapes.

L. CHARPENTIER : Au niveau du développement durable, c'est aussi local. Au niveau de la Place, on peut très bien supposer qu'on aura un pavage qui ne vient pas de l'autre bout du monde, mais d'un pavage qui soit local.

E. BUY : J'ai vu des exemples de pavage avec du grès des Indes et j'ai vu aussi des exemples avec du grès d'Artois.

E. HOUDAYER : J'ai une autre question. Il va y avoir d'autres amendements par rapport à votre plan d'actions 2019. Pourquoi ne pas avoir intégré l'extension de la médiathèque ?

E. BUY : L'extension et la modernisation de la médiathèque seront intégrées.

E. HOUDAYER : Il va y avoir 3 OAP, une pour le château penché et que faire de la ferme Trouille et du site de la Flandres puisqu'ils doivent être intégrés dans des OAP.

E. BUY : Ils ne sont en tout cas pas intégrés dans le dispositif "Petites villes de demain". Les OAP sont un autre problème entre les sites que vous avez cités, ça concerne le plan local d'urbanisme. Nous sommes en train de travailler sur les modifications du plan local d'urbanisme concernant la ferme Trouille et le site de la Flandres, mais ça n'a rien à voir avec les "Petites villes de demain".

E. HOUDAYER : C'est pour de l'habitation ?

E. BUY : Sur ces sites, de l'habitation oui mais pas n'importe quoi et pas à n'importe quel prix. C'est ce que je veux éviter. Le développement de la ville oui mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment.

E. HOUDAYER : Parce qu'il y a quand même une carence sur notre commune sur les petits T2 – T3 pour les personnes qui dépassent les 50-60 ans et qui voudraient rester sur Guînes et qui voudraient un logement plus petit.

E. BUY : Je ne vous dis pas le contraire, il y a peut-être des choses qui vont se mettre prochainement en place. On ne peut pas envisager sur des surfaces relativement petites, de faire de l'argent à tout prix et de laisser faire n'importe quoi. Je m'y oppose. Les OAP sont là pour ça, empêcher cette densité qui serait trop importante dans certains secteurs. C'est ça le gros malaise. Une densité d'habitat en plein centre-ville avec des quartiers d'une soixante de maisons, je ne pense pas que ce soit ça dont la ville ait besoin.

E. HOUDAYER : Par rapport à l'ancien immeuble mystère que vous vouliez racheter, est-ce qu'il est possible d'y créer un espace de vie sociale.

E. BUY : Ce n'est pas prévu. Je vous rappelle que le PLUI prévoit que nous avons un périmètre de protection commerciale dans le secteur c'est-à-dire entre la place d'Angerville, la Rue Massenet, la place Foch et la Rue Clemenceau. Et tous les secteurs où il y a eu un commerce auparavant, il ne peut y avoir qu'un autre commerce.

E. HOUDAYER : Par rapport aux investissements dont on parlait la fois dernière, moi je vous parlais d'investissements de rattrapage et je vois que je suis assez d'accord avec la convention puisque malheureusement dans le constat, il est affirmé que la ville de Guînes est sinistrée et je comprends mieux pourquoi vous vouliez aller de l'avant par rapport au projet et moi en parallèle je ne peux que rappeler que ce sont des investissements de rattrapage qui n'ont pas été faits depuis longtemps.

E. BUY : Sur les investissements de rattrapage, je vous ai répondu. Je vous ai dit que je ne regardais pas dans le rétro et que je regardais quand même devant moi pour pouvoir investir et faire ce qui manque à Guînes. On ne va quand même pas noircir le tableau plus qu'il n'en faut. Lorsqu'on a évoqué ce projet de "Petites Villes de Demain" on a certes identifié des besoins, on a également identifié nos forces. On a quand même des atouts et ces atouts, il faut s'en servir notamment le patrimoine, l'histoire de Guînes qui est particulièrement riche et intéressante. Ce sont des forces par rapport aussi à nos petites ruelles. Il n'y a pas que des problèmes, il n'y a pas que des failles, on a aussi nos richesses et on va s'en servir comme levier.

E. HOUDAYER : C'est pour cela que je n'insiste pas trop là-dessus mais je tenais à le signaler puisque c'était dans le constat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

## ENSEIGNEMENT

### *Question n°2 : - Classe de mer des élèves de CE2 de l'Ecole Paul Warnault*

Par courrier en date du 8 Mars 2021, l'école Paul Warnault nous a adressé un projet de sortie éducative pour 44 élèves de CE2 de l'école accompagné d'un plan de financement prévisionnel.

Ce séjour de classe de mer aurait lieu à Boulogne sur Mer du 23 au 24 juin 2021.

Sortie	Coût total	Association des parents d'élèves	Participation familles	Subvention sollicitée
Classe de Mer	3 600€	A définir	A définir	1 100€

Il vous est proposé :

- de participer à hauteur de 25 € par enfant effectivement parti,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au chapitre 255 - article 6288 du budget 2021.

Cette sortie a reçu un avis favorable du Conseil d'Ecole et l'aval de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

## FINANCES

### *Questions n°3-4-5-6 : - Vote des Comptes de Gestion 2020 du Receveur Municipal de la Commune, de la Tour de l'Horloge, des services de l'Assainissement et de l'Eau*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait

présenter le compte administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, déclare par 22 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) que les Comptes de Gestion de la Commune, de la Tour de l'Horloge, des services de l'assainissement et de l'eau dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### ***Question n°7 : - Vote du Compte Administratif 2020 de la Commune***

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte Administratif 2020 de la Commune présenté par l'ordonnateur et arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 812,38 €	936 892,04 €			- 806 079,66 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	4 689 568,60 €	5 423 836,22 €	1 271 503,83 €	1 585 032,73 €	5 961 072,43 €	7 008 868,95 €
Totaux	4 689 568,60 €	5 554 648,60 €	2 208 395,87 €	1 585 032,73 €	5 961 072,43 €	6 202 789,29 €
Résultat de clôture		865 080,00 €	623 363,14 €			241 716,86 €
	Besoin de financement		623 363,14 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		106 126,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		550 826,38 €			
	Besoin total de financement		178 662,76 €			
	Excédent total de financement					

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

### ***Question n°8 : - Vote du Compte Administratif 2020 de la Tour de l'Horloge***

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte administratif 2020 de la Tour de l'Horloge qui s'équilibre comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		69 544,73 €		1 104,33 €	- €	70 649,06 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	55 086,56 €	41 431,82 €	- €	- €	55 086,56 €	41 431,82 €
Totaux	55 086,56 €	110 976,55 €	- €	1 104,33 €	55 086,56 €	112 080,88 €
Résultat de clôture		55 889,99 €		1 104,33 €		56 994,32 €

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	1 104,33 €
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	1 104,33 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif de la Tour de l'Horloge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°9 : - Vote du Compte Administratif 2020 du Service de l'Assainissement**

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte Administratif 2020 du service de l'assainissement présenté par l'ordonnateur :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 460,14 €	111 319,30 €		111 319,30 €	47 460,14 €
Part affectée à investiss					0,00 €	€ -
Opérations de l'exercice	182 391,74 €	271 838,18 €	261 389,36 €	298 247,60 €	443 781,10 €	570 085,78 €
Totaux	182 391,74 €	319 298,32 €	372 708,66 €	298 247,60 €	555 100,40 €	617 545,92 €
Résultat de clôture		136 906,58 €	74 461,06 €			62 445,52 €
Besoin de financement			74 461,06 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES				- €		
Restes à réaliser RECETTES				21 280,00 €		
Besoin total de financement			53 181,06 €			
Excédent total de financement						

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif du Service de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°10 : - Vote du Compte Administratif 2020 du Service de l'Eau**

Le rapporteur expose à l'assemblée le Compte administratif 2020 du Service de l'Eau présenté par l'ordonnateur et qui s'équilibre comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		101 957,15 €		159 718,64 €	- €	261 675,79 €
Part affectée à investiss						-
Opérations de l'exercice	978,68 €	98,90 €	98,90 €	978,68 €	1 077,58 €	1 077,58 €
Totaux	978,68 €	102 056,05 €	98,90 €	160 697,32 €	1 077,58 €	262 753,37 €
Résultat de clôture		101 077,37 €		160 598,42 €		261 675,79 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				160 598,42 €		
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				160 598,42 €		

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame la Présidente met au vote le Compte Administratif du Service de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°11 : - Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la Commune**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif de la Commune qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de	623 363.14€
- un excédent de fonctionnement de	865 080.00€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de	106 126.00€
- en recettes, pour un montant de	550 826.38€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 178 662.76€.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, et en report de fonctionnement d'autre part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 22 voix et 3 abstentions (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	178 662.76€
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	686 417.24€

**Question n°12 : - Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la Tour de l'Horloge**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte Administratif de la Tour de l'Horloge qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : 1 104.33€
- un excédent d'exploitation de : 55 889.99€

L'excédent de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 104.33€.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 3 abstentions (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent) : 55 889.99€

#### ***Question n°13 : - Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Service de l'Assainissement***

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte Administratif du Service de l'Assainissement qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 74 461.06€
- un excédent d'exploitation de : 136 906.58€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en recettes, pour un montant de 21 280,00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 53 181.06€.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, et en report de fonctionnement d'autre part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 3 abstentions (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté 83 725.52€
- Ligne 1068 : Excédent d'investissement reporté 53 181.06€

#### ***Question n°14 : - Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Service de l'Eau***

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte Administratif du Service de l'Eau qui fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : 160 598.42€
- un excédent d'exploitation de : 101 077.37€

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserves, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 3 abstentions (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Ligne 002 : Excédent d'exploitation reporté : 101 077.37€

#### ***Question n°15 : - Vote des taux des taxes directes locales 2021***

Les services fiscaux nous ont fourni le montant du produit fiscal à taux constants des contributions directes ainsi que les compensations versées par l'Etat au titre de l'exercice 2021.

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget primitif de la Commune, il vous est proposé de voter les taux suivants :

Taxes	Taux 2020	Taux votés	Produit fiscal non arrondi	Produit fiscal arrondi
Taxe Foncière Bâti	19.59	41.85 (19.59+22.26)	1 301 116.50	1 301 117
Taxe Foncière Non Bâti	64.81	64.81	88 206.41	88 206
<b>TOTAL</b>			<b>1 389 322.91</b>	<b>1 389 323</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 3 abstentions (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°16 : - Vote du budget primitif 2021 de la Commune**

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget de la Commune comme suit :

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 080 716.24€	6 080 716.24€
Investissement	3 293 627.38€	3 293 627.38€

E. HOUDAYER : Vous hésitez entre 500 000 et 1 000 000€ d'emprunts. Qu'est-ce qui vous a fait choisir 500 000€ ?

L. CHARPENTIER : On en avait déjà discuté lors du débat d'orientations budgétaires. Dans le rapport, il y avait les deux possibilités mais Monsieur le Maire avait bien précisé que ce serait un emprunt de 500 000€. D'autre part, on parle de 2021. Selon la rentrée des subventions, il nous sera peut-être possible de ne pas avoir recours à un autre emprunt en 2022.

Les 500 000€ sont juste nécessaires pour équilibrer nos investissements.

E. BUY : Il ne faut jamais aller plus vite que la musique. A chaque année, suffit sa peine. En 2021, nous allons faire un emprunt de 500 000€, c'est un emprunt d'équilibre. Est-ce qu'il sera déjà utilisé tout ou partie, on n'est pas encore capable de le dire. Et quand il y avait eu d'autres perspectives qui avaient envisagées à un moment donné, elles tenaient compte des investissements de 2022. Il faut rester bien concentré sur 2021. On a un échéancier favorable. Ce n'est pas tout de faire des emprunts mais il faut regarder le montant total qui est cohérent avec notre strate et qu'on ait la possibilité de rembourser.

E. HOUDAYER : Est-ce que vous pouvez préciser la localisation du terrain de lutte contre les inondations ?

E. BUY : Les négociations sont en cours et dès que ce sera fait, je vous donne le numéro de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°17 : - Vote des subventions 2021**

Vous trouverez ci-après les montants des subventions de fonctionnement proposées aux associations locales et autres organismes privés qui seront inscrites au budget primitif 2021 :

<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>215 732.38€</b>
<b>Sports et loisirs</b>	<b>79 410.00€</b>
La Patriote Cross	10 700.00€
L'Entente Sportive	17 250.00€
Amicale Paul Bert	13 000.00€
Union Sportive du Marais	7 500.00€
La Patriote Section Gym	3 600.00€
Association Randonnée des Trois Pays	900.00€

La Patriote Section Tir	6 500.00€
Gym Mixte	600.00€
La Boule Guénoise	3 000.00€
Tennis Club de Guînes	1 500.00€
Office Municipal des Sports	8 560.00€
Guînes danse	1 350.00€
Détente et Loisirs des Trois-pays	650.00€
Cornailles Futsal Guînes	200.00€
Aiki goshin do takeda ryu Club de Guînes	1 200.00€
Les Edelweiss de Guînes	0.00€
Carrement assos – Zumba	800.00€
Team Vienne	800.00€
Jazzypop	200.00€
Les Angel's Girls	800.00€
Campat'dance	500.00€
<b>Culture</b>	<b>5 341.04€</b>
Amis de la Musique	980.00€
La Malle aux livres	1 200.00€
Société historique de Guînes	3 161.04€
<b>Personnel</b>	<b>11 840.00€</b>
Amicale du Personnel Communal	11 840.00€
<b>Scolaires</b>	<b>85 656.34€</b>
Association Sportive du Collège	200.00€
Foyer Socio Educatif	300.00€
Coopérative scolaire Curie	634.00€
Coopérative scolaire A,Guilbert	200.00€
Coopérative maternelle rue du Château	293.00€
FCPE Conseil Local	200.00€
AEP Ecole Jean BOSCO	83 629.34€
Association des Parents d'élèves du Marais	200.00€
<b>Fêtes et cérémonies</b>	<b>4 108.00€</b>
Comité des Fêtes du Parcage	608.00€
Camp du Drap d'Or	3 500.00€
<b>Divers</b>	<b>9 377.00€</b>
Association des Anciens Sapeurs Pompiers	763.00€
ACPG-CATM	650.00€
Victimes de l'Amiante	0.00€
Amicale des Donneurs de Sang	200.00€
Comité de Jumelage	0.00€
Vivre au Marais	200.00€
Ca s'invente pon	200.00€
Saint Vincent de Paul	200.00€
Parc Pédagogique Nature du Marais	200.00€
Association alcool dépendance	0.00€
Club de l'âge d'or	530.00€
Ligue Française du coin de terre	195.00€
Batterie Fanfare	3 267.00€
Association Bijou	778.00€
L'Hirondelle	1 444.00€
AMAC	150.00€
UDG 06	150.00€
Vélo Ludo	150.00€
Restos du cœur	150.00€
Guînes accueil détente loisirs	150.00€

E. BUY : Si nous avons maintenu les subventions aux associations, c'est parce que c'est important de les aider à redémarrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition du rapporteur.

Monsieur André BRIEZ, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la Patriote Tir.

Monsieur Eric BUY, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de la Société Historique.

Monsieur Valentin BAILLEUX, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de l'Amicale Paul Bert.

Monsieur Christian KERCKHOVE, en sa qualité de président, ne prend pas part au vote concernant la subvention de l'Office Municipal des Sports.

**Question n°18 : - Vote du budget primitif 2021 de la Tour de l'Horloge**

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire de la Tour de l'Horloge. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de la Tour de l'Horloge comme suit :

Budget Tour de l'Horloge	Dépenses	Recettes
Exploitation	96 289.99€	96 289.99€
Investissement	1 104.33€	1 104.33€

E. BUY : On attend avec impatience qu'on puisse rouvrir au public et pouvoir trouver une campagne de communication pour pouvoir redémarrer et avoir à nouveau des visiteurs. La tour de l'Horloge est un vecteur de visiteurs, donc d'image par rapport à la ville et par rapport à notre patrimoine. Avec les années que l'on vient de passer, nous sommes comme les commerçants, c'est très difficile pour maintenir à flot le budget de la Tour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°19 : - Vote du budget primitif 2021 du Service de l'Assainissement**

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire du Service de l'Assainissement. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de l'assainissement comme suit :

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes
Exploitation	310 314.45€	310 314.45€
Investissement	351 429.11€	351 429.11€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°20 : - Vote du budget primitif 2021 du Service de l'Eau**

Madame Laurence CHARPENTIER, Adjointe aux Finances, expose à l'assemblée le projet budgétaire du Service de l'Eau. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget du service de l'Eau comme suit :

Budget Eau	Dépenses	Recettes
Exploitation	101 176.17€	101 176.17€
Investissement	161 577.10€	161 577.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 3 contre (E. HOUDAYER, S. CANLER et T. COZE par procuration) adopte la proposition du rapporteur.

**Question n°21 : - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2020**

Il est rappelé qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'utilisation des crédits attribués au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être établi.

La dotation de solidarité urbaine est un instrument de solidarité nationale et d'aide aux villes les moins riches, récompensant notamment celles qui font le plus d'efforts en faveur du logement social.

Les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2020 et les conditions de leur financement ont été notamment les suivantes :

- travaux réalisés par des contrats aidés:

❖ Ecole P. Warnault - Sanitaires, bureau directeur	5 986,65€
❖ Médiathèque – Salle supplémentaire	14 803,22€
❖ Centre de Tir – Pare-balles	2 579,35€
❖ Eglise du Marais – Parvis-gouttières	7 095,56€
❖ Logement Lagrange – Sols, parquet, carrelage, VMC	3 370,39€
❖ Logement d'urgence Rue du Château – Cuisine Radiateurs	1 497,73€
❖ Ecole maternelle centre – Isolation, chauffage, peinture	18 155,07€
❖ Maison de l'Enfant – Peinture salle de danse	10 590,35€
❖ Ecole maternelle André Guilbert – Isolation, peinture	5 415,27€
❖ Mairie, bureau du maire – Peinture	5 888,69€
❖ Salle Arthur Ledent – parquet, peinture	6 744,17€
❖ Salle Annette Lefebvre – Carrelage sanitaires	2 816,25€
❖ Tour de l'Horloge – Salle accueil, photos façade	29 924,71€
❖ Foot Marais, Peinture vestiaires	8 595,53€
❖ Lieux divers – Regards, enrobés, trottoirs, plaques égouts	73 941,99€
❖ Allée des Genêts, Blanc mont – Regards, enrobés, trottoirs, plaques égouts	27 883,18€
❖ Route d'Hames Boucres – Regards, enrobés, trottoirs, plaques égouts	7 836,77€
❖ Route d'Andres – Regards, enrobés, trottoirs, plaques égouts	15 732,62€

- autres :

- ✓ subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour un montant de 30 000.00€
- ✓ subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 30 000€

Ces opérations ont été financées par la D.S.U, pour un montant de 688 198€, perçue en 2020. Le solde de cette dotation n'a pas eu d'affectation spécifique et a renforcé les capacités d'autofinancement de la Section d'Investissement au bénéfice de l'ensemble des investissements déjà programmés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

### ***Question n°22 : - Remise gracieuse de loyers commerciaux***

Afin d'épauler les entreprises dans cette période difficile et de soutenir notre commerce de proximité, il vous est proposé d'acter le principe des remises gracieuses (annulation) des loyers et des charges pour les commerces et entreprises suivants :

- La fleuriste B Ray créateurs sis 14 rue Clémenceau
- L'esthéticienne La bulle d'Anawen sis 38 rue Georges Clémenceau
- Crystal Clean (nettoyage de voiture) sis impasse de l'abattoir
- Duc de Guise sis Place Foch (droits de terrasse)
- France Instruction Cynophile sis 5 Rue du Château
- La Bella Pausa sis Place Foch (location Licence 4)

Ces remises gracieuses seront laissées à l'appréciation de Monsieur le Maire qui les fixera en fonction des contraintes sanitaires et des restrictions d'ouverture attenantes. Lesdites remises seront fixées par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

## **FONCIER**

### ***Question n°23 : - Acquisition du local commercial situé 2 Place Foch***

Comme de très nombreuses communes de taille équivalente, le centre-ville de Guînes connaît une baisse de son attractivité commerciale. Une des raisons principales est le changement des modes de consommation qui se traduit par la concurrence des zones commerciales périphériques, qui sont très importantes sur le Calaisis, et du commerce en ligne.

Lutter contre ce phénomène et tenter de redynamiser le centre-ville de Guînes, nécessite bien entendu d'agir sur le commerce proprement dit mais aussi d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour rendre notre centre-bourg plus agréable et plus accueillant. Il fallait donc s'interroger sur les besoins de la population en matière d'habitat, d'espaces publics, de services, de loisirs ou encore d'accessibilité.

Pour ce faire et pour nous aider à définir un plan d'actions cohérent, la commune a lancé en octobre 2018 une étude confiée à un groupement piloté par le cabinet d'urbanisme commercial ADENDA.

In fine, l'objectif de celle-ci est de prouver à l'Etat et aux partenaires institutionnels le sérieux et la cohérence de notre démarche afin de nous aider techniquement et financièrement à mener à bien les différentes actions et projets identifiés.

La stratégie globale et multithématique définie dans cette étude répond aux enjeux prioritaires et ambitions suivants :

- Créer une gouvernance porteuse et garante de la stratégie de redynamisation et du plan d'actions,
- Contenir le développement urbain dans le tissu existant et valoriser les dents creuses et fonciers mutables. Préserver les secteurs à enjeux par le biais de l'urbanisme réglementaire,
- Donner une nouvelle image de Guînes à travers la qualité d'accueil de ses espaces publics, des façades des entrées de ville, des commerces et services... En redonnant une dimension fédératrice et de lien social aux places, notamment la place Foch, cœur de Bourg,
- Favoriser l'accessibilité par toutes les modes de transports, et notamment développer les modes doux et permettre une déambulation aisée en centre bourg. Redonner leur place aux piétons et cyclistes,
- Travailler la signalétique tous modes à destination des habitants, des usagers, des chalands, des visiteurs, de manière à mieux accueillir, mieux orienter les flux, rendre la ville « facile et compréhensible »,
- Développer la nature en ville et les lieux de repos et de détente, accessibles à tous, en intégrant notamment un mobilier urbain adapté,
- Valoriser et préserver les atouts patrimoniaux, architecturaux et naturels du territoire,
- Proposer une offre de logement qualitative, variée et adaptée à la demande, couvrant l'ensemble du parcours résidentiel et lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil,
- Redynamiser le commerce de centre-bourg, en luttant notamment contre la vacance, en resserrant le tissu commercial de manière à créer une polarité forte et dynamique,

- Développer les nouveaux modes de consommation novateurs et alternatifs : ESS, ressourcerie, économie circulaire, repair café, boutiques à l'essai....,
- Accueillir et accompagner les commerçants et porteurs de projet à tous les stades de leur activité par le biais d'un guichet unique (aide à l'implantation, aide à la rénovation des locaux, suivi et écoute, professionnalisation, aide à la formation numérique...)

Cette stratégie a été traduite en un plan d'actions concrètes à développer sur 10 ans ayant trait aux différentes fonctions urbaines autour des thématiques suivantes : commerces et services, habitat et cadre bâti, espaces publics et cadre de vie, mobilité.

### Opportunité foncière :

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre démarche de redynamisation, une opportunité foncière se présente.

Le propriétaire de l'immeuble sis 2 place Foch, qui est une ancienne supérette « Point Frais », souhaite vendre à la commune son ancien commerce.

Celui-ci a en effet déménagé son activité dans un immeuble situé à 100 m sur la place d'Angerville.

Cela fait deux ans que cette surface commerciale, située sur un emplacement stratégique Place Foch, est inoccupée.

Il s'était jusqu'à présent refusé à céder son commerce afin d'éviter qu'une activité concurrente s'y implante.

Il ne souhaite céder son bien qu'à la commune qui en contrepartie s'engagerait à ne pas implanter d'activité concurrente.

Pour la commune, cette acquisition représenterait une opportunité foncière à ne pas manquer puisque ce bien se situe au cœur du périmètre de protection commerciale institué par le PLUI. Dans ce périmètre composé de la Place Foch, de la place d'Angerville et de la rue Clémenceau, tout changement de destination d'une vitrine commerciale est interdit.

La commune pourrait favoriser l'implantation d'une nouvelle activité commerciale dans cet immeuble selon des conditions qui restent à définir.

Cette acquisition viendrait ainsi répondre aux objectifs suivants de la stratégie de redynamisation du centre bourg précédemment exposés :

- *Donner une nouvelle image de Guînes à travers la qualité d'accueil de ses espaces publics, des façades des entrées de ville, des commerces et services.... En redonnant une dimension fédératrice et de lien social aux places, notamment la place Foch, cœur de Bourg,*  
⇒ Il est en effet indispensable que cette façade soit rénovée et que cette vitrine au fort impact visuel soit exploitée
- *Valoriser et préserver les atouts patrimoniaux, architecturaux et naturels du territoire,*  
⇒ L'immeuble concerné est un immeuble historique de la Place qui commence à se dégrader
- *Redynamiser le commerce de centre-bourg, en luttant notamment contre la vacance, en resserrant le tissu commercial de manière à créer une polarité forte et dynamique,*  
⇒ Cette acquisition, compte tenu que cet immeuble est inoccupé depuis 2 ans, permettrait de lutter contre la vacance et une certaine impression d'abandon du centre-ville. Cela resserrerait également le tissu commercial car implanter une nouvelle activité à cet emplacement ne peut que générer du flux pour les autres commerces et ainsi alimenter une forme de cercle vertueux en favorisant l'implantation de nouveaux commerces.

Après négociation, la commune et le propriétaire ont convenu d'un prix d'acquisition à 170 000 euros net vendeur.

Le plan de financement de cette acquisition est le suivant :

Prix d'acquisition	Financeurs	Montant	Pourcentage
170 000 euros (hors frais d'acte)	Etat	51 000 €	30%
	Région	34 000 €	20%
	Autofinancement Ville de Guînes	85 000 €	50%
<b>Total</b>		<b>170 000 €</b>	<b>100%</b>

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à acquérir cet immeuble aux conditions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

## **JEUNESSE**

### ***Question n°24 : - Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Conditions de fonctionnement 2021-2022***

La Ville organise depuis de très nombreuses années un accueil de loisirs sans hébergement :

- l'été
- pendant les vacances scolaires,
- et le matin de 7h à 8h45

ainsi que deux séjours de vacances ados l'été.

Il y a lieu de fixer les conditions générales d'organisation de ces accueils de loisirs et aussi d'en définir les modalités pour la période 2021-2022.

#### **Séjours de vacances**

Chaque année, la municipalité organise un séjour de vacances. Les jeunes partiront avec 2 mini-bus pour rejoindre Beaumont-sur-Cyr (86).

Deux séjours sont organisés :

- un séjour 11-13 ans qui se déroulera du 17 au 24 Juillet 2021
- un séjour 14-17 ans qui se déroulera du 7 au 14 Août 2021.

L'hébergement s'effectuera au camping du Lac de Saint-Cyr et la restauration à l'Ethic étapes ARCHIPEL Saint-Cyr.

#### **Le coût du séjour**

Le coût du séjour est fixé à 240€ par enfant habitant la Commune de Guînes et à 800€ pour les habitants des communes de la Communauté de Communes du Pays d'Opale et les extérieurs. 50 % de la somme sera à verser lors de l'inscription, le solde avant la fin du mois de juin.

Le paiement pourra s'effectuer en espèces, chèques, chèques-vacances, « tickets colonie CAF » ou grâce à l'aide aux vacances de la MSA.

Les enfants de la Communauté de Communes du Pays d'Opale et des communes extérieures seront acceptés en fonction des places disponibles.

#### **La rémunération des animateurs du séjour de vacances**

- surveillance de nuit pour les animateurs : 30€ par nuit.
- surveillance de nuit pour le personnel communal forfait de 50€ par nuit.
- surveillance des repas pour les animateurs et le personnel communal est fixée à 8 € pour les repas du midi et du soir.
- les journées de préparation et de clôture pourront également être rémunérées à condition que l'animateur soit présent.
- la rémunération de l'assistant sanitaire sera majorée de 5 % s'il est titulaire du PSP1 ainsi que celle du surveillant de baignade s'il est titulaire du SB ou du BNSSA.

La direction de l'accueil de loisirs sera assurée par un agent municipal ou par un directeur vacataire ayant les diplômes requis.

#### **Le fonctionnement des différents accueils de loisirs**

##### ***1) Accueil de loisirs sans hébergement d'été***

Il sera ouvert du 12 juillet 2021 au 20 août 2021 pour les enfants âgés de 4 à 14 ans. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les jours fériés et se déroulera dans

les locaux de l'accueil de loisirs situés Rue Debonningue et dans les locaux scolaires de la commune (école Paul Warnault).

Il sera ouvert aux habitants de la Communauté de Communes Pays d'Opale ainsi qu'aux enfants des communes extérieures.

## **2) Accueil de loisirs sans hébergement (petites vacances scolaires)**

Il sera ouvert à chacune des petites vacances scolaires. Les conditions d'ouverture sont identiques à celles de l'été.

La direction est placée sous la responsabilité d'un agent municipal ou d'un vacataire.

### La participation des familles

- *les inscriptions*

Les inscriptions se feront à la semaine non fractionnables et par enfant, en fonction de la situation de la famille, selon le tableau ci-dessous (a). Seules les inscriptions aux garderies du matin et du soir pourront se faire à la séance.

- *l'été*

Le régisseur réclamera le versement du montant de l'inscription en 1 ou 2 fois et ce avant le début de l'accueil.

- *Accueils (petites vacances)*

Les familles verseront l'intégralité de la somme due lors de l'inscription.

Toutes ces inscriptions pourront être réglées par carte bancaire en ligne via notre logiciel ou au service jeunesse de la mairie en espèces, chèques, chèques-vacances, grâce à l'aide aux Temps Libres de la CAF du Pas-de-Calais, bons vacances de la MSA.

### Les services proposés

Les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants à la journée (voir tableau a) ou à la ½ journée (voir tableau b) le matin ou l'après-midi.

Un service de restauration sera proposé chaque midi de 12h à 14h. Inscription à la semaine : tarif en vigueur selon arrêté municipal (3.35€/repas et 2.35€/repas pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale). Un repas obligatoire par nuit de camping.

Une garderie fonctionnera chaque matin et soir. Un animateur encadrera les activités (tarif en vigueur selon arrêté municipal soit 1€ la séance, 0,95 € pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres de la CAF).

La mairie s'engage à :

- proposer aux familles un tarif différentiel basé sur les capacités contributives ne devant pas excéder 30% du prix de revient de l'Accueil de Loisirs
- proposer aux familles un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants et un paiement en plusieurs fois
- ne pas demander de supplément au tarif d'inscription pour l'accès à quelques activités que ce soit.

### Tarifification

a) Journée

	GUINOIS		HABITANTS CCPO		EXTERIEURS	
	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la journée</i>	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la journée</i>	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la journée</i>
<b>Non ATL</b>	21.00€	4.20€	30.50€	6.10€	47.50€	9.50€
<b>ATL</b>	20.50€	4.10€	30.00€	6.00€	45.50€	9.10€

Les réductions de tarif accordées aux familles au minimum 2 enfants ne seront déduites qu'aux familles guînoises (1.50€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant).

b) ½ journée

	GUINOIS		HABITANTS CCPO		EXTERIEURS	
	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la ½ journée</i>	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la journée</i>	<i>Tarif à la semaine</i>	<i>Soit à la journée</i>
<i>Non ATL</i>	16.00€	3.20€	21.50€	4.30€	30.00€	6.00€
<i>ATL</i>	15.00€	3.00€	20.00€	4.00€	27.50€	5.50€

Pour les enfants inscrits à la ½ journée, aucune réduction n'est accordée.

En cas de défection, le remboursement ne se fera que s'il s'agit de maladie dûment constatée par un certificat médical ou en cas de force majeure qu'il appartiendra au Maire d'apprécier. Pour les bénéficiaires de l'ATL, hormis pour les raisons évoquées ci-dessus, chaque demi-journée d'absence sera facturée 1.70€.

### **La rémunération du personnel**

Je vous propose d'arrêter les critères de salaire repris ci-dessous pour l'encadrement dont la rémunération est calculée sur la base de 7 heures par jour, sur la base de l'échelon 1 de la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux.

#### **1) La rémunération**

Je vous propose de rémunérer les animateurs sur une base de 7 heures de travail par jour, conformément à l'échelon 1 de la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux.

Les Directeurs et Directeurs Adjoints seront également rémunérés sur les mêmes bases et pourront percevoir un régime indemnitaire composé du RIFSEEP dont le montant sera fixé à la discrétion de Mr le Maire sur la base de leurs compétences et de leurs expériences respectives.

Ces animateurs, directeurs et directeurs adjoints seront recrutés sur la base d'un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité.

- ⇒ La direction de l'accueil de loisirs sera assurée par un agent municipal ou par un directeur vacataire ayant les diplômes requis.
- ⇒ surveillance de nuit pour les animateurs : forfait de 30€ par nuit
- ⇒ surveillance de nuit pour le personnel municipal : forfait de 50€ par nuit
- ⇒ surveillance cantine : 5.00€ par repas (repas inclus)
- ⇒ surveillance pique-nique : 8.00€ par pique-nique (non fourni)
- ⇒ surveillance pique-nique le midi pendant le camping : 5.00€ par repas (pique-nique inclus)
- ⇒ surveillance garderie : 10.00€ pour 1 heure de garderie le matin
- ⇒ Pour les Directeurs et Directeurs Adjoints, utilisant leur véhicule personnel, les frais de déplacement seront remboursés sur la base du tarif des frais de mission des fonctionnaires sous réserve de justifier l'utilité du déplacement. Dans la mesure du possible, l'utilisation des véhicules de service sera la règle.
- ⇒ Les journées de préparation et de clôture pourront également être rémunérées à condition que l'animateur soit présent.
- ⇒ Les animateurs chargés d'accueillir les enfants de la garderie le matin seront rémunérés.

Les animateurs et les directeurs pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires en fonction des besoins.

Pour les B.A.F.A., il y a lieu de présenter le feuillet de stage avec les trois volets remplis uniquement la 1<sup>ère</sup> fois, les années suivantes présentation obligatoire du diplôme.

⇒ Les enfants seront encadrés par une équipe d'animation et d'éducation qui respectera les règles en matière de taux d'encadrement et de qualifications. L'agrément des différents centres sera sollicité auprès de la Direction Départementale Cohésion Sociale.

## **2) Les remboursements ou les aides de formation BAFA**

⇒ Les frais de formation initiale du stage B.A.F.A. suivi par les animateurs Guînois seront remboursés en trois fractions annuelles égales, sur présentation de la facture (déduction faite des participations éventuelles) sous réserve du succès aux 3 stages du BAFA et de la présence de l'animateur à l'accueil de loisirs d'été pendant ladite période. Quant au B.A.F.D. la commune prendra en charge directement 50% du coût du 1<sup>er</sup> stage de formation et remboursera les deux années suivantes 25% dans les mêmes conditions que précitées.

## **3) L'accueil de loisirs périscolaire**

Cette année encore la garderie municipale de l'école Paul Warnault reste en accueil de loisirs. De 7h00 à 8h45 et de 16h45 à 18h00, des agents municipaux et vacataires assurent l'accueil et l'animation des enfants.

L'accès est libre, le directeur tient à jour le registre de présences.

Le tarif est de 1 € par séance ou 0,95€ pour les bénéficiaires de l'ATL.

E. BUY : Le centre de loisirs des vacances de Pâques a été annulé. On ne peut qu'espérer que tout puisse rentrer dans l'ordre à partir de cet été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

### **Question n°25 : - Remboursements consécutifs aux contraintes sanitaires**

Compte tenu des contraintes sanitaires et des restrictions d'activités instaurées par le Gouvernement, il vous sera proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des activités et services municipaux suivants :

#### **Ecole municipale de danse :**

Très peu de séances ayant pu avoir lieu depuis septembre 2020, il sera proposé aux parents, à leur libre choix, soit de leur offrir l'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 soit de les rembourser en intégralité.

#### **Cantine, garderie, Centre de loisirs :**

Compte tenu de la fermeture des écoles instaurée à compter du 6 avril 2021, il sera proposé aux parents, à leur libre choix, de créditer le logiciel d'inscription à hauteur des frais acquittés pour de futures inscriptions périscolaires et extrascolaires ou de les rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Question n°26 : - Communauté de Communes Pays d'Opale – Modification des statuts**

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération n°32 de la Communauté de Communes Pays d'Opale en date du 25 mars 2021 décidant le transfert à l'EPCI de la compétence mobilité,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que La LOM a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par un AOM locale. Jusqu'à présent, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles étaient obligatoirement AOM à l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, la communauté de communes est encouragée par la LOM à se voir transférer cette compétence d'ici le 31 mars 2021. A défaut de transfert de compétence des communes membres à

l'EPCI, la Région deviendra automatiquement AOM sur le territoire de la Communauté de Communes dès le 1er juillet 2021.

Plusieurs éléments peuvent inciter une communauté de communes à solliciter ce transfert de compétence :

- Maîtriser l'élaboration de la stratégie locale de mobilité en articulation avec les autres politiques locales (environnementale, sociale, économique, aménagement, etc.) ;
- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité ;
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir en articulation avec les offres de mobilité du territoire,
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements.

Il est précisé enfin que le transfert de compétence mobilité à une communauté de communes ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur son territoire au moment de la prise de compétence. Ce transfert ne s'effectue que si la communauté de communes en fait la demande.

La Communauté de Communes Pays d'Opale développe depuis plusieurs années une offre de mobilité, notamment avec le transport à la demande mais également le véloportage, les aires de covoiturage, etc.

Dans le même temps, la Commune de Guînes adhère au Syndicat Intercommunal de transport de l'agglomération calaisienne pour le déploiement d'une ligne de transport régulier qui comptabilise chaque mois environ 17 000 courses.

Considérant la volonté pour la Communauté de Communes de poursuivre et développer son offre de mobilité au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant les garanties apportées par l'Etat et la Région Hauts de France sur la poursuite des actions engagées par les communes et notamment la poursuite de la ligne de transport régulier Guînes Calais, sans incidence financière sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité non desservies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ACCEPTER la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Opale en intégrant la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences obligatoires.

E. BUY : Il est bien évident que ce transfert de compétences, pour nous commune de Guînes, la chose la plus importante est de continuer à bénéficier des services du SITAC. Du côté de la Ville de Guînes, nous continuerons également à bénéficier des services "mobilité" de la Communauté de Communes ; nos habitants pourront toujours se renseigner auprès du Taxi Vert pour faire les courses à l'intérieur du territoire. Les vélos partages continueront également à fonctionner. Si demain, la Communauté de Communes envisageait d'autres opérations de mobilité au sein de l'EPCI, alors la commune de Guînes pourrait en bénéficier.

Il est important pour nous que l'Etat mette noir sur blanc cette décision afin que nous ne soyons pas impactés par la prise de compétences de la Communauté de Communes. Nous continuerons toujours à payer la redevance à la Communauté de Communes qui de son côté va se charger de la reverser au SITAC, plus précisément à l'agglomération de Calais.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une opération "tests covid" a eu lieu le mercredi 7 avril matin. 55 personnes se sont présentées et sur les 55 personnes, 5 étaient malheureusement positives ce qui représente 9 %. Ça reste un taux assez élevé mais ça reste à l'image de ce qui se passe dans la région actuellement.

Je voudrais également vous dire que la vaccination fonctionne plutôt bien au centre intercommunal de vaccinations. On a demandé à l'accueil de la mairie de se charger des inscriptions, on prend les créneaux horaires pour la population et s'il le faut, on va les conduire à Bois-en-Ardres.

Je vous précise également que la distribution du petit cadeau de Pâques est en train de se faire sur la commune. On a décidé avec le CCAS de faire en sorte qu'il n'y ait plus de colis de Pâques et on s'est concentré sur des chèques cadeaux valables chez les commerçants locaux qui seront distribués en fin d'année. Quant aux repas traditionnels offerts aux personnes de plus de 65 ans qui se faisaient dans la salle des fêtes, on verra bien dès qu'on peut faire tourner les serviettes. On est malheureusement encore obligé d'attendre.

Madame Sylviane VERRIEST informe l'assemblée qu'un accueil est mis en place pendant les vacances scolaires pour les enfants des personnels prioritaires (soignants, policiers, personnels

d'EHPAD...). A partir de la semaine prochaine, il y a 4 enfants qui sont accueillis et la semaine suivante, il y en aura 6. Les horaires sont assouplis, les parents peuvent venir rechercher les enfants à l'heure qui leur conviennent. Parallèlement à ces activités qui vont être proposées par l'accueil de loisirs, il y aura des activités en visio les deux semaines de vacances. Chaque matin, il y aura un réveil avec de la gym, 1 journée d'activités et de lecture avec la médiathèque, 1 journée avec des activités culinaires, 1 journée avec des défis sportifs, 1 journée d'activités manuelles. Toutes ces activités sont organisées par le service jeunesse en collaboration avec Valentin BAILLEUX, adjoint chargé des animations.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-neuf heures vingt-cinq.

Compte rendu affiché le quinze avril deux mil vingt-et-un en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.